



COMMUNIQUE DE PRESSE
2 MARS 2010

COMMUNIQUE

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe engage les travaux pour la mise en service du port à sec dans la forme de radoub en 2011

La création d'un port à sec à Dieppe permettra d'accueillir plus de 300 bateaux à moteur jusqu'à 7 mètres sur un espace adapté aux manœuvres à terre et de disposer dans le quartier historique du Pollet de tous les services pour l'entretien et l'équipement des bateaux. La transformation de la forme de radoub en port à sec constitue un projet unique en France.

Le port à sec, conçu à l'intérieur de la forme de radoub sur 4 étages pour plus de 300 bateaux à moteur jusqu'à 7 mètres, sera géré en régie par le Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

La réutilisation de l'ancienne cale sèche permet de conserver une lecture architecturale intacte du passé tout en intégrant une dimension technique innovante tournée vers le futur.

Rapide, économique, écologique, le temps de mise à l'eau d'un bateau avec le transtocker est inférieur à 10 minutes. 70 mètres de pontons d'attente permanents et 70 mètres de pontons d'attente amovibles seront installés pour 60 unités.

Parallèlement, le Syndicat Mixte engage les études nécessaires pour valoriser les espaces portuaires près de la forme de radoub et réaliser les aménagements urbains et de voirie nécessaires qui permettront d'installer magasins d'accastillage et services.

La mise en service du port à sec en 2011 et la création d'anneaux supplémentaires dans les différents bassins depuis trois ans permettent au Syndicat Mixte de doubler la capacité d'accueil du port de plaisance pour atteindre une offre locative de 900 places.

La création d'un port à sec constitue un projet de développement économique et d'aménagement urbain majeur et marque la fin des grands investissements en faveur de la plaisance engagés par le Syndicat Mixte depuis 2007.

Travaux 2010/2011

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Port de Dieppe - Maître d'œuvre : Créocéan associée à SCE.

Les travaux de fermeture et de réhabilitation de la forme de radoub sont réalisés par le groupement d'entreprises EIFFAGE TMF/EMCC.

Le groupement d'entreprises MAUM/ACG assure la fabrication du dispositif de stockage et de manutention automatisé des bateaux.

Financement

Cet investissement de 4 millions d'euros est financé par la Région Haute Normandie : 900 000 €, le Département de Seine-Maritime : 910 000 €, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe : 800 000 €. L'Union Européenne a été sollicitée à hauteur 1 390 000 €.

Mise en service du port à sec : printemps 2011

Réservation port de plaisance : 02 35 40 19 79

www.portdedieppe.fr

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : « *la plaisance a plus que jamais droit de cité à Dieppe ! La réhabilitation cette année du bâtiment Ango pour les services de la plaisance et la mise en service en 2011 d'un port à sec pour accueillir de nouveaux plaisanciers font du développement de la filière nautique et de l'animation touristique de la région dieppoise un engagement majeur du Syndicat Mixte du Port de Dieppe* ».